

Comité de l'AP

Rapport de la réunion du 10 octobre 2017

Présents : Kim Benmakhlouf (secrétaire), Lara Cowez, Kathy Huet, Sophie Maquestiau, Murielle Morcrette, Cécile Bellière

Excusés : Sylvie Anzalone, Chantal Lison, Barbara Sclavon,

Invitée : Darleen Pollet, chargée de mission FAPEO pour le Hainaut

Ordre du Jour :
Notre affiliation à la FAPEO

1. *Notre affiliation à la FAPEO*

Nous avons d'abord rappelé la signification d'une association de parents :

TOUT PARENT qui a un enfant au sein de l'école maternelle, primaire ou secondaire, est membre de l'association de parents. Certains parents souhaitent être membre actif au sein de l'association : ils font partie du Comité.

Quelques membres sont présents à toutes les réunions et ont un rôle défini : La présidente, la vice-présidente, la trésorière, la secrétaire. Ils sont élus par lors d'une AG et cela pour 2 ans.

Ces 4 membres constituent le Bureau. Ils organisent les assemblées générales, fixent les réunions pour lesquelles un ordre du jour est établi,

Ils relaient les informations vers les membres de la direction ou vers les parents.

L'AP traite de problèmes collectifs et non individuels.

La FAPEO a pour but d'encadrer les associations des parents, de les aider dans de nouvelles initiatives (ex: bourse aux livres), de partager leurs expériences par rapport à d'autres associations d'autres écoles.

Quelles sont les conditions à remplir pour adhérer à la FAPEO ?



- Cotisations : 20 euros par an
- Organiser 2 assemblées générales (AG) par an :
 - La première en début d'année scolaire: élections éventuelles, projets éventuels, budgets.
 - La deuxième en fin d'année scolaire : le bilan

Lors de ces 2 assemblées, TOUS les parents de l'école sont convoqués.

Autre thème abordé: le Conseil de participation : CP

Sont présents ou représentés au CP : madame la Préfète, monsieur le Proviseur, l'économe, certains parents qui ont été élus lors de l'AG, certains élèves élus également, des membres du PMS.

Lors de ces réunions CP, l'élève élu peut s'exprimer en tant que représentant de tous les élèves, les parents aussi, dans la même idée de représenter tous les parents. Le CP doit également valider le projet d'établissement de l'école.

Les documents explicatifs FAPEO seront envoyés aux membres présents.

Kim Benmakhlouf
Secrétaire